UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

CNRS
dépasser les frontières

Instituts thématiques
Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 142 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,
LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3
dans sa séance du 3 au 4 juin 2009 ;

vu la décision n°2004-044
créant l'unité de recherche U 611 ;

vu la décision n°2006-186
prorogeant l'unité de recherche U 611 et prolongeant le mandat de Monsieur Alain EHRENBERG jusqu'au 31 décembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 611 intitulée : « CESAMES : Centre de Recherches sur les psychotropes, la santé mentale et la société » est supprimée à compter du 31 décembre 2009.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 611 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le

Le Président de l'Université Paris Descartes

Le Directeur général du C.N.R.S.

Le Président- directeur général de l'Inserm